



Ottawa, Canada K1A 0M5

JUN 15 2017

Madame Marilyn Gladu, députée  
Présidente, Comité permanent de la condition féminine  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Madame,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureuse de soumettre à votre considération la réponse du gouvernement au septième rapport du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada*, déposé le 20 mars 2017.

Le gouvernement remercie le Comité permanent de son important travail et tient à exprimer sa gratitude aux nombreuses personnes qui ont témoigné afin de mieux comprendre la violence fondée sur le sexe au pays. Les résultats de cette étude seront importants pour appuyer les efforts futurs dans ce dossier. Le gouvernement fédéral fera fond sur les recommandations présentées par le Comité permanent pour examiner les mesures à mettre en œuvre afin de prévenir et d'éliminer la violence fondée sur le sexe, y compris la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada, le domaine d'intérêt de votre rapport.

Le gouvernement s'est engagé à intensifier les efforts au niveau fédéral pour prévenir et éliminer la violence fondée sur le sexe au moyen d'une intervention coordonnée et fondée sur des données probantes. Dans le monde entier, la violence fondée sur le sexe demeure un obstacle de taille à l'égalité des sexes, bien qu'elle soit évitable. Comme vous le savez, on m'a confié le mandat de mettre en œuvre et de surveiller une stratégie pour contrer la violence fondée sur le sexe au Canada. À l'appui de ce travail, le budget de 2017 prévoit un investissement de 100,9 M\$ sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 20,7 M\$ par la suite. Ces fonds permettront d'affermir la capacité du Canada à résoudre ce problème. Nous anticipons publier la Stratégie contre la VFS sous peu.

Au nom du gouvernement, je tiens de nouveau à vous remercier de votre important travail et de votre engagement à faire en sorte que le gouvernement tienne compte des expériences et des besoins de diverses populations dans son processus décisionnel.

Veillez recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maryam Monsef', written in a cursive style.

L'honorable Maryam Monsef, C. P., députée

Pièce jointe : Réponse du gouvernement au septième rapport du Comité permanent de la condition féminine

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

### 1. INTRODUCTION

En conformité à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le présent rapport expose la réponse du gouvernement aux recommandations formulées par le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (FEWO) dans son septième rapport, intitulé *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada*, qui a été déposé le 20 mars 2017.

#### VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE (VFS)

La violence fondée sur le sexe (VFS) est une forme de violence perpétrée contre une personne en raison de son sexe, de son identité sexuelle ou de son genre présumé. Dans le monde entier, la VFS demeure un obstacle de taille à l'égalité des sexes, bien qu'elle soit évitable. Le gouvernement s'est engagé à intensifier les efforts au niveau fédéral pour prévenir et éliminer la VFS au moyen d'une intervention coordonnée et fondée sur les données probantes.

La ministre de la Condition féminine a reçu le mandat de mettre en œuvre et de surveiller une stratégie contre la violence fondée sur le sexe (la Stratégie contre la VFS) au Canada. Afin de donner suite à ce travail, le gouvernement a annoncé dans son budget de 2017 un investissement sans précédent de 100,9 M\$ sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 20,7 M\$ par la suite. Ces fonds contribueront à affermir la capacité du Canada à résoudre ce problème. La Stratégie contre la VFS, dont la diffusion est prévue sous peu, reposera sur trois piliers dans le but d'améliorer la réponse globale du gouvernement à la VFS, à savoir la prévention, le soutien aux personnes survivantes et à leur famille, et l'amélioration de la justice.

Le budget de 2017 renfermait des investissements supplémentaires qui contribueront à prévenir et à éliminer la VFS, notamment :

- 118,5 M\$ sur cinq ans à l'appui des **Programmes urbains pour les Peuples autochtones**, qui serviraient à financer des programmes de prévention de la violence familiale;
- 5 G\$ sur 11 ans pour le Fonds national pour le logement, afin de régler les graves problèmes de logement et de prioriser le soutien aux populations vulnérables, dont les personnes survivantes qui fuient la violence familiale;

- 2,7 M\$ sur cinq ans et 0,5 M\$ par la suite à l'appui de programmes de formation, de conduite et de déontologie judiciaire, y compris une formation sur le genre et la diversité à l'intention des juges;
- 55,5 M\$ sur cinq ans à compter de 2017-2018 et 11,1 M\$ aux exercices ultérieurs afin de procurer un financement stable à long terme au Programme de justice applicable aux Autochtones, qui octroie des fonds aux programmes communautaires qui utilisent des mécanismes de justice réparatrice comme solution de rechange aux systèmes de justice et correctionnel traditionnels;
- 200 M\$ sur cinq ans pour accroître les soutiens en santé mentale pour les collectivités des Premières Nations et inuites;
- des modifications proposées au *Code canadien du travail* afin d'offrir aux travailleuses et travailleurs sous réglementation fédérale un congé sans solde pour obtenir des soins lorsqu'ils sont victimes de violence familiale.

#### **ÉLIMINATION DE LA VFS AU CANADA : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE (RECOMMANDATIONS 7, 8, 9, 21 ET 38)**

La prévention et l'élimination de la violence s'inscrivent dans une responsabilité que se partagent les gouvernements FPT. À l'heure actuelle, tous les gouvernements PT ont entrepris des initiatives ou des interventions qui concernent la VFS.

Plusieurs ministères et organismes fédéraux, incluant Condition féminine Canada (CFC), le ministère de la Justice (MJ), Sécurité publique (SP) et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), ont mis en place des mécanismes pour faciliter la mobilisation et la collaboration avec leurs homologues PT dans des dossiers liés à la VFS. À l'appui de la recommandation du FEWO, la ministre de la Condition féminine présentera ce rapport à la prochaine réunion des ministres FPT responsables de la condition féminine. En outre, CFC, le MJ et SP ont convenu d'examiner certaines recommandations aux prochaines réunions de leurs tables FPT respectives, y compris des ministres FPT délégués à la Justice et à la Sécurité publique. Il est question de ces recommandations particulières plus loin dans le rapport.

#### **STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT POUR CONTRER LA VFS (RECOMMANDATIONS 1, 2, 3 ET 4)**

Durant l'été et l'automne 2016, le gouvernement, par l'entremise de CFC, a sollicité les vues de la population canadienne, des spécialistes, des porte-parole, des personnes survivantes de VFS, des PT et des prestataires de services de l'ensemble du pays afin d'orienter l'élaboration de la Stratégie contre la VFS. Des Canadiennes et Canadiens ayant des vécus et points de vue variés ont pris part au processus de consultation dans différents forums (p. ex. Conseil consultatif ministériel, tables rondes, rencontres, panel et sondage en ligne, auquel 7 600 Canadiennes et

Canadiens ont répondu). Parmi les participantes et participants, mentionnons les femmes autochtones, les communautés LGBTQ+ (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles, en questionnement, bispirituelles) et de genre non conforme, les jeunes femmes, les femmes handicapées, les femmes et les hommes intervenant dans la lutte contre la VFS, et les personnes récemment arrivées au Canada.

Dans ce processus, ces personnes ont parlé de leurs expériences et ont cerné les principaux enjeux, les pratiques prometteuses et les lacunes relativement à la prévention et à l'élimination de la VFS. En conformité aux recommandations du FEWO, les parties prenantes ont désigné à titre de mesures prioritaires la prévention, la mobilisation des hommes et des garçons pour engager un dialogue afin de prévenir la VFS et de promouvoir l'égalité des sexes, et le soutien aux personnes survivantes de VFS. Des participantes et participants ont demandé de mettre en place des soutiens adaptés aux différentes populations survivantes, d'offrir une formation sensible aux traumatismes aux prestataires de services, et d'améliorer la réponse du système de justice à la VFS. Elles ont aussi recommandé de recueillir des données exhaustives sur la VFS, de mener une recherche sur les programmes prometteurs, et d'offrir des ressources pratiques et fondées sur les données probantes aux décisionnaires et aux prestataires de services. Leur rétroaction continuera à orienter la Stratégie contre la VFS à mesure qu'elle est mise en œuvre. Cette Stratégie respecte les compétences FPT et prend appui sur les efforts soutenus qui sont actuellement déployés par les PT et les renforce. En réponse à la recommandation du FEWO, CFC s'emploiera – par l'entremise du Centre d'excellence (CE) – à harmoniser les interventions liées à la Stratégie contre la VFS avec les engagements du gouvernement à mesure qu'ils sont concrétisés, y compris les recommandations émanant de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Parallèlement, afin de remplir le mandat de la ministre, CFC continuera de consulter les PT pour harmoniser les initiatives du gouvernement fédéral et celles des PT qui ciblent la VFS.

## **2. PRÉVENTION DE LA VFS**

### **MOBILISATION DES JEUNES (RECOMMANDATIONS 11 ET 26)**

Le gouvernement convient avec le Comité qu'il faut améliorer la sensibilisation et engager un dialogue avec les jeunes, ce qui comprend les jeunes hommes et les garçons, afin d'éliminer les attitudes sociales qui dévalorisent les femmes ou tolèrent la violence. Tablant sur les points de vue partagés durant le processus de consultation sur la VFS, le gouvernement fera appel aux jeunes pour participer à des initiatives de sensibilisation à la VFS dans le cadre de la Stratégie. Le Conseiljeunesse du premier ministre est un exemple d'initiative lancée par le gouvernement dans ce domaine. Les autres interventions du gouvernement pour enrayer la violence faite aux jeunes femmes et aux filles sont décrites ci-après.

Le MDN est responsable des deux plus importants programmes pour les jeunes parrainés par le gouvernement fédéral au Canada : le Programme des cadets et le Programme des Rangers juniors canadiens, qui offrent une formation et une sensibilisation pour la prévention de la violence faite aux jeunes femmes et aux filles, notamment :

- une formation obligatoire pour l'ensemble des instructrices et instructeurs adultes, qui porte sur des sujets comme la sécurité et l'intimidation en ligne, ainsi que des séances d'information pour les chefs des cadettes et cadets et des Rangers juniors canadiens pour reconnaître et prévenir la violence et offrir de l'aide aux victimes;
- une formation obligatoire pour les cadettes et cadets et les Rangers juniors canadiens, qui traite de sujets tels que reconnaître et éliminer les comportements inopportuns, résoudre les conflits interpersonnels, accepter la responsabilité de ses actes et choix, et demander de l'aide au besoin auprès des ressources disponibles.

#### **ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES HANDICAPÉES (RECOMMANDATION 22)**

Le gouvernement reconnaît également qu'il faut prévenir et éliminer la VFS perpétrée contre les populations vulnérables. Le processus de consultation entourant la Stratégie contre la VFS a souligné la nécessité d'adapter les initiatives aux besoins de différentes populations. Les interventions particulières seront exposées dans la Stratégie contre la VFS.

À l'appui des mesures en cours, les initiatives de CFC visent à favoriser l'avancement de l'égalité de toutes les femmes au Canada. Par conséquent, différentes populations de femmes (p. ex. les femmes autochtones, handicapées, immigrantes) bénéficient de ces initiatives. Bien que ce ne soit pas l'objectif principal des projets financés par le Programme de promotion de la femme de CFC, les projets qui visent à améliorer la situation des femmes handicapées sont admissibles au financement. Au cours des cinq dernières années, CFC a versé près de 1 M\$ au Réseau d'action des femmes handicapées du Canada à l'appui de deux projets pour venir en aide aux femmes handicapées et atteintes de surdit  qui vivent la violence.

De plus, le gouvernement est conscient des difficultés particulières qu'éprouvent les femmes handicapées. Chaque ministère fédéral a un r le   jouer pour que les personnes handicapées re oivent des services efficaces et doit en tenir compte dans ses politiques, programmes et services. Le mandat du Bureau de la condition des personnes handicap es, au sein d'Emploi et D veloppement social Canada (EDSC), consiste   collaborer avec tous les secteurs de la soci t  pour garantir l'acc s  quitable et l'ent re participation des Canadiennes et Canadiens handicap s   toutes les activit es de comp tence f d rale.

## **MOBILISATION DES HOMMES ET DES GARÇONS (RECOMMANDATIONS 19, 25 ET 26)**

CFC est d'accord avec le FEWO qu'il est essentiel de mobiliser les hommes et les garçons afin de prévenir la VFS. La Stratégie contre la VFS fera fond sur l'expérience antérieure de CFC dans la mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir la VFS.

Par le biais du Programme de promotion de la femme, CFC finance des projets visant à réaliser l'égalité et l'avancement des femmes au Canada en s'efforçant d'aplanir ou de supprimer les obstacles systémiques qui nuisent à la progression et à l'égalité des femmes. L'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles est l'une des trois priorités de CFC. Reconnaissant l'importance de mobiliser les hommes et les garçons pour mettre fin à la violence à l'endroit des femmes et des filles, CFC a financé neuf projets à cette fin de 2013 à 2015. Par exemple, l'organisme la Campagne du ruban blanc a reçu des fonds pendant cette période pour former une communauté de pratique regroupant neuf organismes, qui a produit une trousse d'outils et de pratiques prometteuses en ligne, de conception canadienne, pour mobiliser les hommes et les garçons pour la prévention de la VFS. La trousse renferme des pratiques prometteuses, des études de cas, des outils d'évaluation, des ressources et des activités d'atelier visant à promouvoir une masculinité saine et à prévenir la VFS. Elle a été lancée à l'automne 2016 et est disponible à : [canpreventgbv.ca](http://canpreventgbv.ca) (en anglais seulement).

De plus, comme le démontre le récent appel de propositions hors réserve, Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) mobilise également les hommes et les garçons pour mettre fin à la violence envers les femmes par le biais de son Programme de prévention de la violence familiale. Souscrivant à la recommandation connexe du FEWO, AANC continuera de prioriser les programmes de ce genre destinés aux hommes et aux garçons, particulièrement ceux qui mettent l'accent sur les relations respectueuses.

Le ministère de la Justice (MJ), au moyen de son Fonds d'aide aux victimes, facilite également les programmes pour mobiliser les hommes et les garçons afin d'éliminer la violence faite aux femmes et aux filles, ce qui comprend l'élaboration et l'exécution de programmes de sensibilisation culturellement adaptés et axés sur la collectivité pour renseigner les hommes et les garçons sur les enjeux liés à la violence envers les femmes. Des fonds sont aussi disponibles pour améliorer les initiatives de sensibilisation et d'information publiques en matière juridique, dont celles qui favorisent la sensibilisation et la formation des hommes et des garçons au sujet d'enjeux liés à la VFS.

## PRÉVENTION DE LA CYBERVIOLENCE (RECOMMANDATIONS 5, 16, 24 ET 25)

Le gouvernement est un chef de file mondial de la lutte à la cyberexploitation sexuelle des enfants et déploie des efforts comme les suivants :

- La Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet (la Stratégie nationale) est une initiative horizontale réunissant la GRC, SP, le MJ et le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) afin d'appliquer une approche globale et coordonnée pour renforcer la protection des enfants contre la cyberexploitation sexuelle.
- Le Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités/Sciences du comportement (le Centre) de la GRC est l'organisme national d'application de la loi associé à la Stratégie nationale et sert de point de liaison central pour les enquêtes sur la cyberexploitation sexuelle des enfants. Outre les nombreux services qu'il offre aux forces de l'ordre, qui sont décrits à la section « Améliorer les systèmes juridique et judiciaire » du rapport, le Centre collabore avec le CCPE pour sensibiliser les jeunes aux risques posés par la cyberexploitation sexuelle.
- Par l'entremise de son Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé, SP finance les initiatives de sensibilisation mises en œuvre par le CCPE. Par exemple, « Enfants avertis » est un programme interactif national de sécurité visant à renforcer la sécurité des enfants et des jeunes et à réduire leur risque de victimisation dans le monde virtuel et réel.

Le Centre de prévention du crime chez les jeunes (CPCJ) de la GRC fournit aussi de l'information et des ressources fondées sur les données probantes aux agentes et agents de police de première ligne et à la population canadienne dans le but de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la criminalité et de la victimisation. Les agentes et agents utilisent les ressources du CPCJ pour tenir des séances d'information dans les écoles au Canada, qui informent les jeunes au sujet du consentement, des relations saines, de la VFS et de la violence entre partenaires intimes.

En outre, SP prend en compte la recommandation du FEWO de créer un poste de commissaire à la sécurité électronique ou un rôle similaire, alors qu'il poursuit ses efforts pour prévenir et éliminer la cyberviolence. À ce propos, SP dirige la Stratégie nationale de prévention du crime et assume un rôle directeur à l'échelle nationale en ce qui concerne les moyens efficaces et rentables pour prévenir et réduire la criminalité. Dans le cadre de cette Stratégie, SP soutient la mise au point de projets scolaires pour prévenir l'intimidation et la cyberintimidation, afin de faire connaître les stratégies efficaces, de promouvoir la sensibilisation et de mettre en œuvre des programmes pour aider les jeunes, les parents et les éducatrices et éducateurs à contrer l'intimidation et la cyberintimidation.



Le Fonds d'aide aux victimes du MJ offre un financement aux PT, aux municipalités, aux Premières Nations et aux organisations non gouvernementales (ONG) pour élaborer et améliorer les initiatives de sensibilisation et d'information publiques en matière juridique, afin d'aider les jeunes survivantes et survivants de la VFS, y compris du harcèlement en ligne.

### **3. SOUTIEN AUX PERSONNES SURVIVANTES ET À LEUR FAMILLE**

La prestation directe des services incombe aux PT, bien que le gouvernement dispose de certains mécanismes pour soutenir les personnes survivantes et leur famille.

#### **REFUGES ET SOUTIENS CONNEXES POUR LES PERSONNES SURVIVANTES ET LEUR FAMILLE FUYANT LA VIOLENCE (RECOMMANDATION 23)**

Le gouvernement est résolu à élargir et à maintenir un réseau de refuges et de maisons de transition au Canada pour les personnes fuyant la violence. Les programmes fédéraux octroient des fonds d'immobilisations pour la construction et la remise en état de refuges, ainsi que l'intégration d'installations d'accessibilité dans les refuges pour les personnes survivantes de la violence.

Récemment, le budget de 2017 a annoncé une injection de 11,2 G\$ sur 11 ans, à compter de 2017-2018, pour une stratégie nationale inclusive sur le logement. De ce montant, 5 G\$ seront affectés au Fonds national pour le logement afin de remédier à de graves problèmes de logement et de prioriser le soutien aux ménages vulnérables, y compris les personnes survivantes qui fuient la violence familiale. Le budget de 2017 proposait également un investissement global de 2,1 G\$ au cours des 11 prochaines années pour la Stratégie nationale sur le logement, afin d'augmenter et de prolonger le financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) après 2018-2019, l'échéance actuelle du financement.

Au cours de la prochaine année, en prenant appui sur les travaux du groupe consultatif de spécialistes en itinérance présidé par le secrétaire parlementaire Adam Vaughan, le gouvernement consultera les parties prenantes, les PT et les partenaires autochtones pour restructurer les programmes fédéraux de financement pour les sans-abri afin de réduire et de prévenir l'itinérance au Canada. En particulier, le groupe consultatif se penchera sur les meilleurs moyens à prendre pour répondre aux besoins de populations particulières de sans-abri, telles que les jeunes femmes et les enfants, y compris celles et ceux fuyant la violence.

Ce train d'investissements s'ajoute à ceux annoncés dans le budget de 2016 en vue de fournir des soutiens cruciaux à des populations particulières, dont les femmes et les enfants fuyant la violence familiale, notamment :

- l'augmentation des investissements dans la SPLI, dotée de fonds supplémentaires de 111,8 M\$ sur deux ans (2016-2017 et 2017-2018);
- 89,9 M\$ sur deux ans (2016-2017 et 2017-2018) pour financer la construction et la rénovation de maisons d'hébergement hors réserve afin de créer 3 000 places supplémentaires;
- 10,4 M\$ sur trois ans pour la construction de cinq refuges pour les victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières Nations;
- au plus 33,6 M\$ sur cinq ans à compter de 2016-2017 et des fonds supplémentaires d'au plus 8,3 M\$ par la suite pour soutenir le réseau existant de refuges dans les réserves.

#### **VIOLENCE SUR LES CAMPUS D'ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES (RECOMMANDATIONS 7, 8, 9, 10, 11, 26 ET 34)**

Le gouvernement partage les préoccupations exprimées par le Comité au sujet de l'incidence de la VFS sur les campus postsecondaires au Canada. Il revient principalement aux PT de fournir les services aux victimes, ce qui s'inscrit dans leur responsabilité liée à l'administration de la justice, ainsi que d'établir et de gérer les écoles et universités.

Les recommandations du FEWO relatives à la mise en œuvre de politiques sur les agressions sexuelles dans les établissements postsecondaires canadiens, y compris les interventions en violence sexuelle et la formation en diversité pour le personnel de ces établissements, ont trait à la compétence des PT. Toutefois, en réponse aux recommandations du FEWO, le MJ et SP ont accepté de discuter du problème avec leurs homologues PT à la table des ministres FPT délégués à la Justice et à la Sécurité publique. Certains ministères fédéraux contribuent également aux efforts pour résoudre cet important problème, notamment :

- CFC collige présentement les pratiques prometteuses et les leçons retenues d'une série de projets financés aux termes du Programme de promotion de la femme visant à éliminer la violence sur les campus. Depuis 2011, CFC octroie des fonds à différents organismes pour réduire la VFS sur les campus. À ce jour, 21 organismes ont touché en tout près de 4 M\$ pour travailler avec 30 établissements postsecondaires au Canada. Ces fonds ont grandement contribué à faire connaître le problème de la violence sur les campus et ont donné un élan aux efforts de changement et d'intervention à venir. Ils ont aussi favorisé l'accroissement des mesures de sécurité physique, la réforme des politiques et procédures, et l'amélioration des services.

- Les deux établissements postsecondaires des FAC : le Collège militaire royal du Canada et le Collège militaire royal de Saint-Jean forment leur population étudiante en offrant des programmes d'instruction et de sensibilisation afin d'instaurer une culture de confiance et de respect mutuels, d'honneur et de dignité dans l'ensemble de la population étudiante. Ces programmes obligatoires renseignent sur les comportements sexuels préjudiciables et opportuns et sur les soutiens accessibles.

De plus, le Fonds d'aide aux victimes du MJ financera des projets comme celui de l'Antigonish Women's Resource Centre, qui collabore avec l'Université St Francis Xavier et d'autres partenaires communautaires pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'intervention des témoins et des vidéos de formation pour la population étudiante et le personnel enseignant. Les projets visent également à appuyer la conception d'une formation sensibilisée aux traumatismes pour les professionnelles et professionnels de la justice pénale, à explorer des mécanismes potentiels de surveillance externe de la police, et à améliorer la sensibilisation et l'information publiques relatives au droit des agressions sexuelles.

#### **SOUTIENS ACCESSIBLES (RECOMMANDATIONS 19, 20, 21, 23, 36, 42 ET 43)**

Le soutien aux personnes survivantes et la prévention de la revictimisation des personnes ayant vécu la VFS sont d'importance primordiale pour le gouvernement. Il partage l'avis du Comité qu'il faut accroître la disponibilité et l'accessibilité des soutiens pour les personnes survivantes de la VFS, et il tiendra compte des besoins des personnes handicapées et d'autres populations vulnérables dans la mise en œuvre de la Stratégie contre la VFS.

#### *Soutien aux personnes survivantes*

En réponse à la recommandation du FEWO, le Groupe de travail FPT sur les victimes d'actes criminels, qui est représenté par l'ensemble des directrices et directeurs nationaux des services aux victimes, se penchera, à sa prochaine réunion à l'automne 2017, sur l'accessibilité des services et soutiens pour les victimes et les personnes survivantes d'agression à caractère sexuel et d'autres formes de VFS.

Par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes du MJ, un financement est aussi accessible aux gouvernements PT, aux municipalités, aux Premières Nations et aux ONG pour des projets qui bénéficient aux populations vulnérables de femmes et de filles, y compris celles ayant des déficiences qui ont survécu à la violence sexuelle, les immigrantes et réfugiées ayant vécu la VFS et les survivantes à risque d'itinérance. En 2016, le MJ a lancé un appel de propositions dans le cadre du Fonds d'aide aux victimes pour mener des projets visant à combler les lacunes dans les soutiens et services, accroître la sensibilisation ou réaliser des recherches pour venir en

aide aux victimes et aux personnes handicapées survivantes de la criminalité, y compris de la violence sexuelle. Le financement du Fonds d'aide aux victimes est disponible pour :

- mettre en place des services spécialisés aux victimes, notamment les services sensibilisés aux traumatismes et aux différences culturelles, pour les personnes immigrantes et réfugiées ayant survécu à la VFS;
- concevoir et améliorer les ressources juridiques qui appuient les femmes et les filles en situation d'itinérance ou à risque de l'être et qui ont survécu à la VFS;
- soutenir divers projets et activités pour analyser les enjeux prioritaires pour les victimes et les personnes survivantes de la criminalité, dont les jeunes femmes et les filles qui ont connu la VFS. Ces fonds s'ajoutent aux 12 M\$ mis en réserve pour financer l'appel de propositions mentionné ci-dessus.

En 2013, CFC a lancé un appel de propositions pour intensifier la collaboration entre les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et leurs partenaires communautaires pour cerner les pratiques prometteuses et coordonner les efforts de mise en œuvre afin d'améliorer les interventions des prestataires de services. Il en a découlé 22 projets financés à l'échelle du Canada, dont les activités ont pris fin en 2016. CFC analyse présentement les résultats de ces projets.

Concernant les populations récemment arrivées, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est sensible au fait que certaines femmes dans ces populations peuvent être plus vulnérables lorsqu'elles immigreront au pays. Dans le cadre de son Programme d'établissement des immigrants, IRCC verse des fonds à près de 500 organismes dans les collectivités canadiennes pour offrir des services d'établissement aux nouveaux arrivants, dont plus de la moitié sont des femmes, y compris de jeunes femmes. Beaucoup de ces organismes mènent des programmes d'établissement axés sur la prévention de la violence et ont créé de solides partenariats communautaires pour offrir des programmes holistiques aux personnes récemment arrivées qui font face à la violence familiale. Les soutiens comprennent les activités d'atténuation des risques de VFS afin de renseigner sur les lois canadiennes et d'améliorer la cohésion sociale et l'aiguillage communautaire vers les ressources importantes (p. ex. les groupes de soutien, l'aide aux clientes et clients pour élaborer des plans de sécurité, et les soutiens à la navigation dans le système de justice).

De plus, le financement de l'ASPC visant à prévenir la violence familiale favorise la conception et la mise à l'essai d'interventions pour améliorer la sécurité physique et mentale des personnes survivantes de cette forme de violence. Les projets reposent sur un éventail de nouvelles approches sensibilisées aux traumatismes pour promouvoir la santé, y compris les activités sportives spécialement conçues, le soutien par les pairs, les arts et la culture, et les

programmes de parentage. Les conclusions de la recherche et de l'évaluation appuieront la mise en œuvre et l'adoption de programmes fondés sur les données probantes à l'avenir.

Au moyen de son Programme de services aux victimes, la GRC s'emploie à améliorer la sécurité des victimes, à réduire le risque de revictimisation, à favoriser le recours des victimes au système de justice pénale, ainsi qu'à les préparer aux procédures judiciaires et à les appuyer en leur offrant des services sous forme de soutien, d'indemnisation et d'accès à l'aide psychosociale.

### Soutien aux personnes survivantes et aux familles autochtones

Dans les collectivités des Premières Nations, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les gouvernements PT et soutient les refuges autochtones et leurs représentantes et représentants afin de fournir des services qui répondent aux besoins uniques des collectivités qu'ils servent, ce qui peut comprendre la prestation de services en langues autochtones. Dans son rôle financier, AANC incite les prestataires de services des Premières Nations à concevoir des programmes qui satisfont les besoins particuliers des personnes handicapées, atteintes de maladie mentale, s'identifiant comme lesbiennes, bisexuelles et transgenres ou exerçant le commerce du sexe, en priorisant le financement de projets qui répondent à ces considérations.

Santé Canada (SC) se concerte avec ses partenaires des Premières Nations et inuits pour améliorer les interventions en santé publique auprès des victimes de violence familiale, en investissant 3 M\$ par année sur 10 ans (2015-2025) dans deux volets de financement :

- volet 1 : services d'intervention à court terme en cas de crise en santé mentale pour les victimes de violence; les fonds sont octroyés par le Programme des services de santé non assurés (1,5 M\$ par année);
- volet 2 : programmes communautaires visant à améliorer l'accès aux programmes sensibilisés aux traumatismes et aux différences culturelles (1,5 M\$ par année).

L'ASPC soutient également les projets qui contribuent à réduire la violence ciblant les femmes et les filles, y compris dans les collectivités autochtones et nordiques, par les moyens suivants :

- le financement de son Programme de prévention de la violence familiale, qui favorise l'élaboration et la mise à l'essai d'interventions pour améliorer la santé physique et mentale des personnes ayant survécu à la violence familiale, y compris les Autochtones;
- la Stratégie d'innovation visant les projets qui favorisent les relations saines entre les jeunes Autochtones et qui atténuent les facteurs de risque pour la VFS, tels que la consommation abusive d'alcool et de drogues.

### Soutien des prestataires de services

Le gouvernement prend également des mesures pour former les personnes qui viennent en aide aux victimes de la VFS. Par l'entremise du financement pour la prévention de la violence familiale, par exemple, l'ASPC renforce les capacités des professionnelles et professionnels et des organismes de santé et de domaines alliés par les moyens suivants :

- concevoir et mettre à l'épreuve des interventions pour améliorer la santé physique et mentale des personnes survivantes de la violence familiale. Les connaissances sur les programmes et approches efficaces peuvent servir à orienter et à renforcer les soutiens et les services communautaires;
- favoriser l'utilisation d'approches sensibilisées aux traumatismes et à la violence pour assurer des services sécuritaires, efficaces et non traumatisants aux personnes survivantes de la violence. Par exemple, le projet de formation, d'orientation et de sensibilisation en matière de violence collabore avec 22 organismes de santé nationaux pour élaborer des programmes, une formation et des outils pratiques pour que les professionnelles et professionnels interviennent de manière sûre et efficace auprès des personnes ayant survécu à la violence ([www.projectvega.ca](http://www.projectvega.ca) – en anglais seulement).

En outre, le site Arrêtons la violence familiale renferme de l'information et des ressources pour les professionnelles et professionnels et le public qui portent sur la prévention et l'élimination de la violence familiale, y compris des outils, des conseils et des pratiques prometteuses pour aider les prestataires à offrir des services efficaces et adaptés. L'ASPC gère ce site pour le compte de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral (<http://www.phac-aspc.gc.ca/sfv-avf/index-fra.php>).

## **4. AMÉLIORER LES SYSTÈMES JURIDIQUE ET JUDICIAIRE**

L'amélioration des systèmes juridique et judiciaire est un élément clé de l'approche du gouvernement pour éliminer la VFS. À cette fin, il prend des mesures dans plusieurs secteurs.

### **MESURES LÉGISLATIVES (RECOMMANDATIONS 14, 18, 33 ET 37)**

Le gouvernement s'est engagé à apporter plusieurs modifications législatives touchant à la VFS, notamment un examen du système de justice pénale afin de combler les lacunes, d'assurer la cohérence dans l'ensemble du système et de renforcer la sécurité dans les collectivités. L'examen tiendra compte de la recommandation du FEWO de resserrer les dispositions du *Code criminel* sur le harcèlement criminel. Dans le cadre de cet examen, le MJ doit consulter les parties prenantes qui interviennent auprès des victimes et des personnes survivantes d'actes criminels au sujet de problèmes préoccupants, tels les enjeux qui touchent les femmes et les

filles survivantes de la VFS. Le MJ sollicitera les vues des parties prenantes qui se spécialisent dans les divers aspects de la VFS, comme la violence familiale, la violence entre partenaires intimes, l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes, la traite de personnes, et la violence à l'endroit des communautés LGBTQ+.

Le budget de 2017 a annoncé 107,8 M\$ sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et des fonds annuels de 21,1 M\$ par la suite pour des initiatives fédérales de justice familiale et les services connexes fournis par les PT. Ce financement appuiera les services de justice familiale, y compris ceux qui favorisent la sécurité dans les situations de violence familiale, tels les programmes de visites surveillées. Il contribuera en outre au bien-être financier des membres de la famille, dont les enfants, en améliorant l'exécution des obligations de soutien familial. La sécurité financière constitue un soutien crucial pour les personnes survivantes de la violence familiale.

Voici d'autres engagements clés du gouvernement en matière de réforme législative qui sont énoncés dans les lettres de mandat :

- modifier le *Code criminel* pour renforcer la réponse en droit pénal dans les cas de violence entre partenaires intimes et d'autres formes de VFS, en vue de garantir la sécurité des personnes survivantes et des enfants;
- modifier les dispositions du *Code criminel* visant les crimes haineux et la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour y inclure l'identité et l'expression sexuelles afin d'accroître la protection des personnes LGBTQ+ et de genre non conforme, pour veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens jouissent tous des mêmes droits et libertés.

Dans le dossier de la cyberviolence, la *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité* (promulguée en 2014) a modifié les dispositions du *Code criminel* visant la criminalisation du harcèlement dans les télécommunications. Le paragraphe 372(3) porte que : « Commet une infraction quiconque, sans excuse légitime et avec l'intention de harceler quelqu'un, communique avec lui de façon répétée ou fait en sorte que des communications répétées lui soient faites, par un moyen de télécommunication ». Le paragraphe 372(1) sur la communication de faux renseignements et le paragraphe 372(2) sur les communications indécentes visent également ces activités menées par des moyens de télécommunication. Le paragraphe 4(8) a également été modifié pour préciser, pour l'application du *Code criminel*, que : « dans le cadre de la perpétration d'une infraction comportant explicitement ou implicitement un élément de communication sans en préciser le moyen, la communication peut se faire notamment par tout moyen de télécommunication ». Cette disposition aide à dissiper les préoccupations concernant l'application de l'article 264 aux communications en ligne.

## ACCÈS À LA JUSTICE ET À L'AIDE JURIDIQUE (RECOMMANDATIONS 27 ET 31)

Bien qu'elles ne visent pas spécifiquement les jeunes femmes et les filles, les mesures suivantes offrent des soutiens aux personnes survivantes de façon générale. En conformité aux recommandations du FEWO, le gouvernement finance actuellement l'aide juridique pour les populations immigrantes et réfugiées, y compris les femmes qui fuient la violence dans d'autres pays. Le budget de 2017 a octroyé 62,9 M\$ sur cinq ans (2017-2022) pour l'aide juridique pour les populations immigrantes et réfugiées et des fonds annuels de 11,5 M\$ par la suite. Ce financement représente le renouvellement de l'affectation annuelle de 11,5 M\$ à ce titre, à laquelle s'ajoutent des fonds annuels de 2,7 M\$ pour 2017-2018 et 2018-2019 afin de répondre aux pressions budgétaires.

Le budget de 2016 prévoyait une affectation de 88 M\$ sur cinq ans (2016-2021) pour l'aide juridique en matière pénale dans les provinces et pour l'aide juridique en matière pénale et civile dans les territoires, de même que des fonds annuels supplémentaires de 30 M\$ à compter de 2021-2022 qui s'ajoutent à l'affectation annuelle de 112 M\$. Ce financement est attribué aux PT selon une formule qui tient compte de facteurs démographiques influant sur la demande d'aide juridique, p. ex. la population autochtone et celle sous le seuil de faible revenu, deux segments de population où les femmes sont plus portées à avoir des démêlés avec le système de justice pénale.

Par l'entremise de son Programme juridique de partenariats et d'innovation, le MJ finance les organismes canadiens de sensibilisation et d'information publiques en matière juridique pour qu'ils communiquent une information exacte et accessible sur la législation, comme sur l'agression sexuelle et les autres formes de VFS.

De plus, afin de remplir leur mandat lié aux enjeux de justice pénale, les ministres FPT délégués à la Justice et à la Sécurité publique ont chargé un groupe de travail d'examiner l'accès à la justice pour les victimes adultes d'agression sexuelle, y compris les jeunes femmes. Ce groupe de travail, coprésidé par le MJ et l'Ontario, présentera un rapport aux ministres FPT, qui comportera des recommandations visant des mesures législatives et des stratégies d'atténuation.

Par surcroît, les ressources du Fonds d'aide aux victimes du MJ serviront à appuyer :

- la conception et la prestation de formation spécialisée sur les cadres juridiques et la dynamique propre à la violence sexuelle et entre partenaires intimes, la neurobiologie des traumatismes et les services sensibilisés aux traumatismes pour les victimes de violence sexuelle;



- les projets, la formation ou les services conçus pour améliorer l'accès à la justice des personnes ayant survécu à l'agression sexuelle, particulièrement le signalement des actes de violence, les témoignages et la déclaration de la victime;
- les projets ou services accessibles aux personnes survivantes d'agression sexuelle qui comblent les lacunes cernées dans les différentes étapes du processus de justice pénale;
- les PT évalueront la possibilité d'offrir un avis juridique indépendant (AJI) aux victimes d'agression sexuelle, de même que les projets pilotes pour offrir un AJI aux victimes de violence sexuelle. En Ontario, où un projet pilote provincial sur la prestation d'AJI aux victimes d'agression sexuelle est en cours, des sommes du Fonds d'aide aux victimes seront versées à ce projet pour le renforcer. Tous les projets d'AJI sont menés en parallèle des services d'aide juridique dans les PT.

Le MJ octroie des fonds de contribution aux provinces pour appuyer la prestation de l'aide juridique en matière pénale aux personnes économiquement défavorisées qui font face à des accusations graves ou complexes pouvant mener à une incarcération, ainsi qu'aux jeunes inculpés sous le régime de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Le MJ offre aussi des fonds de contribution aux territoires pour la prestation de services d'aide juridique en matière pénale et civile.

Par l'intermédiaire du ministère des Finances, le gouvernement, soutient en outre l'aide juridique en matière civile dans les provinces au moyen du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui est un transfert global versé aux provinces pour leurs programmes sociaux en fonction des besoins et priorités qu'elles ont définis. Les gouvernements PT financent également l'aide juridique en matière civile, notamment dans le contexte du droit familial, les services axés sur les personnes survivantes et d'autres services pertinents pour les femmes.

#### **FORMATION ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ (RECOMMANDATIONS 17, 28, 29 ET 35)**

En conformité aux recommandations du FEWO, le gouvernement donne suite aux efforts dans plusieurs domaines afin d'appuyer la formation sur la VFS pour les professionnelles et professionnels et de promouvoir la diversité dans les organismes d'application de la loi.

##### *La magistrature*

Le gouvernement convient avec le FEWO que les membres de la magistrature doivent être sensibles aux questions d'égalité des sexes dans les tribunaux. Afin de respecter le principe de l'indépendance judiciaire, la formation à l'intention des juges est offerte par l'Institut national de la magistrature (INM), un organisme sous la direction de juges qui est affilié au Conseil

canadien de la magistrature (CCM). Le budget de 2017 a accordé 2,7 M\$ sur cinq ans et des fonds annuels de 500 k\$ par la suite au CCM à l'appui de programmes de formation, de conduite et de déontologie judiciaire. Le MJ octroie un financement annuel à l'INM et a récemment annoncé des fonds supplémentaires de près de 100 k\$ pour concevoir une formation pour les juges nommés aux échelons fédéral et provincial, qui mettra l'accent sur la VFS, y compris l'agression sexuelle et la violence conjugale.

Un financement de programme, par l'entremise du MJ, est également accessible aux PT et à l'INM pour élaborer une formation sur la littératie numérique et médiatique et la VFS à l'intention des procureures et procureurs et des membres de la magistrature.

### Forces armées canadiennes (FAC)

Le MDN offre une formation à son personnel d'application de la loi afin de soutenir les victimes de la VFS. Par exemple, à l'École de la Police militaire des Forces canadiennes, les candidates et candidats suivent une formation initiale et le personnel surveillant qui a suivi une formation avancée reçoit une instruction sur les moyens de soutenir les victimes d'infractions sexuelles. Cette formation comprend des scénarios à l'intention des premières répondantes et premiers répondants, dans lesquels les besoins de la victime sont priorisés et une aide lui est apportée pendant que les éléments de preuve sont recueillis. De plus, les enquêtrices et enquêteurs chargés d'interviewer les victimes d'infractions sexuelles suivent une formation sur les relations avec les personnes ayant subi des traumatismes.

### Application de la loi

Concernant l'application de la loi, le gouvernement s'est engagé à revoir les politiques actuelles en matière de formation sensibilisée au genre et aux différences culturelles à l'intention des forces de l'ordre au niveau fédéral, pour s'assurer de leur rigueur et efficacité. Étant donné le rôle qu'exercent les PT dans le système de justice et puisqu'il leur revient principalement d'appliquer le *Code criminel*, de poursuivre les infractions criminelles et d'administrer les cours de première instance, la formation offerte par la GRC sur les interventions en violence familiale ou en agression sexuelle alerte son personnel aux facteurs de risque potentiels dans les divisions. Cette formation présente en outre les pratiques exemplaires et l'information divisionnaire pour la gestion de la sécurité des victimes.

À la fin de 2016, la GRC a créé une nouvelle unité de culture et de mobilisation de l'effectif afin de promouvoir l'égalité des sexes et de modifier la culture à long terme. À cette fin, l'organisme appliquera systématiquement l'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+) afin de cerner les obstacles et d'élaborer des stratégies pour favoriser la représentation des femmes, des minorités visibles et des Autochtones en son sein. La GRC s'est engagée à appliquer à l'avenir

l'ACS+ à l'examen de la formation existante pour qu'elle tienne compte des enjeux liés au genre et des différences culturelles. Dans un projet pilote, elle utilisera l'outil d'ACS+ élaboré par CFC spécifiquement pour les conceptrices et concepteurs didactiques.

L'École de la GRC, Division Dépôt, offre également une formation obligatoire en sensibilisation culturelle, en droits de la personne et en mixité dans le cadre de son Programme d'instruction des cadets. Ce Programme initie les cadettes et cadets aux services de police exempts de préjugés, où ils acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour faire preuve de sensibilité et de respect de la diversité. En ce qui concerne la VFS, les cadettes et cadets suivent en outre une formation sur les mauvais traitements envers les enfants et les aînés, la violence conjugale et l'agression sexuelle.

En conformité à la recommandation du FEWO de promouvoir la diversité au sein des forces de l'ordre, le recrutement et le maintien d'un effectif diversifié demeurent une priorité de la GRC. À cette fin, elle préconise les mesures ciblées suivantes :

- Ces dernières années, la représentation des femmes dans les postes de direction, en particulier, a continué de progresser. De fait, le nombre de commandantes a augmenté de 18,5 % de 2011 à 2017, et le nombre de candidates retenues pour le Programme de perfectionnement pour les aspirants officiers est passé de 24 à 62 % entre 2011-2012 et 2016-2017.
- Afin de constituer un effectif plus diversifié, la GRC effectue un recrutement proactif dans les groupes d'équité en matière d'emploi (EE), au moyen de séances d'information, d'exposés d'initiation aux carrières, de séances préparatoires au test d'aptitudes physiques essentielles ciblant des groupes d'EE particuliers, de postes désignés de perfectionnement pour les Autochtones de divers rangs, et de la promotion de l'augmentation du nombre de membres autochtones. Bien qu'il reste du travail à accomplir, des progrès ont été réalisés et la représentation des groupes d'EE satisfait ou excède la disponibilité sur le marché du travail canadien.

#### **LUTTE À LA VFS EN LIGNE (RECOMMANDATIONS 12, 15 ET 30)**

En ce qui concerne les recommandations du FEWO touchant la cyberviolence, la GRC a adopté un train de mesures pour suivre l'évolution des aspects de la VFS dans les technologies et les médias sociaux ainsi que les interventions pratiquées par les forces de l'ordre. Elle offre par exemple une composante sur la cyberintimidation dans le cours sur la cybercriminalité du Collège canadien de police à l'intention des enquêtrices et enquêteurs.

Le Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités/Sciences du comportement (le Centre) de la GRC est reconnu à l'échelle internationale pour son expertise technologique. Il

s'emploie à échanger les leçons retenues avec d'autres organismes et à promouvoir les solutions technologiques qui renforcent l'application transfrontalière de la loi. Entre 2011 et 2016, le Centre a connu une hausse de 350 % des signalements et a constaté que 81 % des victimes identifiées dans le contenu de cyberexploitation sexuelle des enfants étaient des filles. Entre autres responsabilités, le Centre :

- reçoit les signalements de cas de cyberexploitation sexuelle des enfants transmis à la centrale nationale du Canada ([Cyberaide.ca](http://Cyberaide.ca)), ainsi que ceux provenant des autorités policières nationales et internationales, de l'industrie et des ONG internationales;
- collabore avec les partenaires pour prévenir l'accès au contenu sexuellement explicite violent et avilissant en identifiant et bloquant le matériel en ligne d'exploitation sexuelle des enfants;
- offre une formation spécialisée, particulièrement pour les enquêtes sur la cyberexploitation sexuelle des enfants;
- offre une formation et une aide spécialisées à l'ensemble des forces de l'ordre du Canada sur les opérations et les techniques d'enquête, en consultation avec le Collège canadien de police, ainsi qu'une formation axée sur la victime et un soutien pour l'identification des victimes au pays et à l'étranger;
- participe à la recherche opérationnelle qui examine les effets de contenu sexuellement explicite violent et avilissant (p. ex. la recherche de diverses technologies et de forums qu'utilisent les enfants et les jeunes pour avoir accès à ce contenu);
- intervient immédiatement lorsqu'un enfant est à risque, coordonne les dossiers d'enquête et approfondit les enquêtes d'identification des victimes.

De surcroît, la recommandation du Comité de créer un centre national de coordination en cybercriminalité pour coordonner la réponse d'application de la loi au Canada, en vue de faire échec à la cybercriminalité, a été réitérée par les parties prenantes à l'automne 2016 lors des consultations du gouvernement fédéral pour l'examen en matière de cybersécurité. À l'appui de sa *Stratégie de lutte contre la cybercriminalité*, la GRC se penche sur divers modèles pour le centre national de coordination en cybercriminalité. Ce centre serait bien placé pour faire les rapprochements qui s'imposent et coordonner la réponse initiale des forces de l'ordre aux cas hautement techniques où est impliqué un seul suspect ciblant de nombreuses personnes, tels que certains cas complexes de cyberintimidation. Il pourrait aussi offrir des services d'application de la loi, comme dans les enquêtes sur la cybercriminalité touchant les femmes, ainsi que des conseils et une orientation dans les enquêtes numériques.

## **MÉCANISMES DE JUSTICE ALTERNATIVE (RECOMMANDATION 32)**

Il incombe principalement aux PT de mettre en place des mécanismes de justice alternative ou réparatrice, ce qui s'inscrit dans leur responsabilité d'administration de la justice. Le gouvernement maintient toutefois son engagement à investir dans le Programme de justice applicable aux Autochtones — anciennement la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones — qui verse des fonds aux programmes communautaires qui ont recours à des méthodes de justice réparatrice comme solution de rechange aux systèmes de justice et correctionnel traditionnels. Le budget de 2017 propose un investissement de 55,5 M\$ sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 11,1 M\$ par année par la suite pour procurer un financement stable à long terme au Programme. Le MJ examine également les options pour accroître le recours aux mécanismes de justice réparatrice à tous les stades du processus de justice pénale et pour une gamme de cas criminels, dont de violence sexuelle, lorsque la situation s'y prête.

De plus, le MJ a lancé un appel de propositions en 2016 dans le cadre du Fonds d'aide aux victimes pour financer des projets visant à renforcer les capacités pour répondre aux besoins des victimes et des personnes survivantes qui participent aux processus de justice réparatrice et pour promouvoir les partenariats locaux ou régionaux entre les organismes de justice réparatrice et les organisations de services aux victimes.

## **5. DONNÉES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE**

Le gouvernement partage les préoccupations du FEWO au sujet des lacunes existantes dans les données et les éléments de preuve concernant la VFS, y compris la violence faite aux jeunes femmes et aux filles.

### **CENTRE D'EXCELLENCE POUR PRÉVENIR ET ÉLIMINER LA VFS (RECOMMANDATIONS 6, 13, 39, 44 ET 45)**

Comme indiqué dans le budget de 2017, un CE sera établi au sein de CFC à l'appui de la Stratégie contre la VFS.

Le gouvernement fédéral exerce un rôle clé dans le soutien de la recherche sur la violence faite aux femmes et aux filles. Le CE se concertera avec les prestataires de services et les décisionnaires pour établir les priorités de la recherche sur les politiques, ce qui peut comprendre l'élaboration et l'échange de données probantes sur les enjeux visés par les recommandations du FEWO, par exemple, l'hypersexualisation, le harcèlement dans les voies publiques, la cyberviolence, la violence sur les campus postsecondaires, le trafic sexuel, la mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir et éliminer la VFS, les populations à risque élevé de violence, et les effets potentiellement nocifs pour les jeunes au Canada des

algorithmes qui se rapportent à la cyberviolence. En prenant appui sur les relations existantes, la participation des gouvernements FPT sera cruciale pour orienter le travail du CE.

Le gouvernement s'est aussi engagé à évaluer ses programmes et à rendre compte des résultats à la population canadienne. En conformité aux recommandations du FEWO, le gouvernement – par l'entremise de la Stratégie contre la VFS – s'emploiera à combler les lacunes dans son approche actuelle pour prévenir et éliminer cette forme de violence. Il examinera aussi les moyens de donner suite à la recommandation du FEWO pour faire en sorte que les soutiens et programmes fédéraux se rapportant à la VFS sont accessibles à la population canadienne.

#### **DONNÉES SUR LES AGRESSIONS SEXUELLES INFONDÉES (RECOMMANDATION 41)**

En réponse à la recommandation du FEWO, et à la suite de l'engagement du milieu policier à rétablir la collecte et la communication normalisées des données sur les incidents criminels infondés, Statistique Canada reprendra la collecte et la publication de données sur ces incidents, y compris les agressions sexuelles. Statistique Canada fournira des normes et des directives aux services de police pour garantir la déclaration normalisée des cas infondés pour le Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Ces changements seront mis en œuvre progressivement au fil du temps. En juillet 2018, Statistique Canada publiera le premier ensemble de résultats sur les incidents criminels infondés pour 2017, y compris les agressions sexuelles.

À l'appui de cette question, la GRC procède à un examen interne des cas infondés d'agression sexuelle en 2016 afin de vérifier si les enquêtes étaient conformes à ses politiques et d'évaluer la cohérence et la justesse des décisions prises eu égard à la preuve recueillie. Elle compte également revoir un échantillon de cas antérieurs. Dans la mesure où l'examen révèle des lacunes dans la méthode d'enquête actuelle des cas d'agression sexuelle, la GRC analysera des cas supplémentaires et envisagera d'autres mises à jour de ses politiques ou une formation ultérieure.

La GRC entend aussi entreprendre des consultations avec des organismes publics et des ONG afin de déterminer les méthodes d'enquête optimales des cas d'agression sexuelle dans une approche holistique, qui tient compte du point de vue des victimes. Ces discussions porteront sur les moyens que peut prendre la GRC pour améliorer ses enquêtes sur les agressions sexuelles et les relations avec ses partenaires et pour répondre aux besoins des victimes de ces agressions. Elle fait aussi appel à ses partenaires internationaux pour s'informer de leurs pratiques exemplaires, programmes de formation et politiques.

Consciente de la complexité des enquêtes sur les agressions sexuelles, la GRC revoit et actualise constamment ses politiques, ses procédures et sa formation afin d'utiliser les pratiques les plus

efficaces en application de la loi. Ces derniers mois, elle a actualisé sa politique nationale sur les infractions sexuelles, qui sera bientôt publiée dans son *Manuel des opérations*.

À l'instar de la GRC, la Police militaire des Forces canadiennes revoit ses cas infondés d'agression sexuelle. Le grand prévôt des Forces canadiennes a mis en œuvre des changements de politique de sorte à centraliser sous un seul gestionnaire supérieur les décisions de classer les cas d'agression sexuelle comme infondés, afin de garantir l'application cohérente des normes et l'examen de ces cas par des cadres supérieurs. Enfin le grand prévôt se concerta avec ses partenaires des corps de police civile pour étudier des modèles potentiels pour la révision des cas.

#### **DONNÉES SUR LA VICTIMISATION (RECOMMANDATION 40)**

À l'heure actuelle, l'une des plus importantes sources de données sur la VFS est l'*Enquête sociale générale sur la victimisation (ESG-Victimisation)* de Statistique Canada. Cette enquête est menée tous les cinq ans; le dernier cycle a eu lieu en 2014 et le prochain est prévu en 2019. L'ESG-Victimisation est conçue pour produire des estimations de la fréquence de la déclaration par les victimes de huit différents types d'infraction, dont les voies de fait et l'agression sexuelle. L'enquête recueille des données sur la violence conjugale, le harcèlement criminel, le harcèlement et la cyberintimidation; analyse les facteurs de risque associés à la victimisation et les taux de signalement de ces crimes à la police; et évalue la crainte des actes criminels et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

Des données sur tous les incidents criminels déclarés à la police, portés à son attention et corroborés par elle sont recueillies chaque année. Il existe des données sur les infractions comme la traite de personnes, la prostitution, les crimes haineux, la cybercriminalité, l'agression sexuelle, les voies de fait et les infractions sexuelles commises contre des enfants. L'information sur la nature du crime, les victimes, les accusés et la relation entre la victime et l'accusé est aussi fournie. À l'avenir, Statistique Canada collaborera avec CFC pour relever les occasions d'améliorer la collecte des données et de combler les lacunes connues.

En outre, par le biais de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, l'ASPC recueille des données sur les cas de mauvais traitements infligés aux enfants qui sont signalés aux sociétés d'aide à l'enfance. L'Étude collige des données ventilées par sexe sur cinq types de mauvais traitements envers les enfants : la violence psychologique, physique et sexuelle, la négligence et l'exposition à la violence conjugale. Le prochain cycle de l'Étude est prévu pour 2018.

## 6. CONCLUSION

Le gouvernement remercie le Comité permanent de la condition féminine de son rapport, *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada*, et de son engagement à veiller à ce que les décideurs canadiens tiennent compte du vécu de différentes populations de femmes et d'hommes.

L'intervention pour prévenir et mettre fin à la VFS est l'une des priorités du gouvernement et une importante condition pour réaliser l'égalité des sexes. À cette fin, le gouvernement applique une approche multidimensionnelle pour prévenir et réduire la violence faite aux femmes et aux filles. Les recommandations présentées par le FEWO serviront à orienter l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie contre la VFS et les efforts connexes à l'avenir.